

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	TERMINAL MÉTHANIER DE DUNKERQUE – DUNKERQUE LNG
Adresse de l'établissement	Raison sociale : Dunkerque LNG Adresse du siège social : 30 rue L'Hermitte – Immeuble des 3 Ponts 59140 DUNKERQUE Adresse de l'établissement : Terminal Méthanier de Dunkerque Port 5100, route de la Jetée du Clipon CS20150 59792 GRANDE-SYNTHE CEDEX Site internet : www.dunkerquelng.com Twitter : @DunkerqueLNG Mail de contact : contact@dunkerquelng.com
Activité de l'établissement	Déchargement/rechargement et stockage de GNL (gaz naturel liquéfié), regazéification et émission de gaz naturel.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	L'établissement ne se trouve pas à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers lors d'un accident majeur.
Nature des risques liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement	Les vapeurs de GNL sont inflammables. Comme toute substance inflammable, les vapeurs de GNL mélangées avec l'oxygène de l'air, dans certaines proportions (entre 5 et 15 % en volume), sont susceptibles de s'enflammer en présence d'une source d'inflammation. L'inflammation du GNL n'est donc possible que lorsqu'il se réchauffe et retrouve son état gazeux (vapeurs de GNL), se mélange avec de l'air dans certaines proportions et entre en contact avec une source d'inflammation. Sur un terminal méthanier, le GNL est stocké et manipulé en l'absence d'air. La formation d'un mélange dangereux composé de vapeurs de GNL et d'air nécessite donc en premier lieu une fuite depuis un équipement ou une canalisation. Un accident majeur impliquant du GNL peut générer des effets thermiques, lors d'un incendie ou d'une explosion, ou des effets de surpression, lors d'une explosion uniquement.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des risques permettant d'y faire face	Les scénarios envisagés sont des pertes de confinement : - du GNL (liquide), de vapeurs de GNL, sur les installations du terminal, - de gaz naturel. Les phénomènes associés dépendent de la nature du fluide et de la pression : feux de flaque, feux torche, feu de nuage, explosion et UVCE (explosion d'un nuage de gaz dans un milieu semi-confiné). Mesures de réduction à la source par la conception des installations : <ul style="list-style-type: none"> • bras articulés et motorisés pour limiter les manipulations et la quantité de GNL libérée en cas de déconnexion d'urgence des bras de déchargement ; • canalisations calorifugées, en acier inoxydable cryogénique ; • limitation du nombre de brides et piquages ; • caniveaux de collecte des fuites de GNL reliés à des Aires de Sécurité ; • réservoirs de GNL à intégrité totale (béton précontraint et acier à 9 %Ni), avec des points d'entrée et de sortie uniquement par le haut des réservoirs ; • des équipements pour une maîtrise constante de l'état du GNL (densimètres ; mesures de température, soupapes et raccordement au réseau de torches; contrôle de pression) ; • moyens de détection (explosimètres, fumée, flamme, thermique, gaz, froid) et réseau de vidéosurveillance ; • dispositifs de mise en sécurité des installations et d'activation des moyens de lutte (réseaux incendie alimentés en eau douce et en eau de mer; rideaux d'eau ; générateurs à mousse; ...) ;

- canalisation d'émission de gaz naturel enterrée.

En phase d'exploitation :

- instauration des servitudes d'utilité publiques au voisinage du terminal méthanier ;
- des arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant l'accès autour du terminal ;
- surveillance permanente du site et accès restreint ;
- mise en place d'un système de gestion de la sécurité (SGS), visant à déterminer et mettre en œuvre la politique de prévention des accidents majeurs :
 - une organisation mise en place pour prévenir et maîtriser les accidents majeurs, des personnels compétents et formés aux risques potentiels de l'installation ;
 - les risques d'accident majeur sont identifiés et évalués (gravité/occurrence) et font l'objet d'une réévaluation à chaque modification notable de l'installation ou a minima tous les 5 ans ;
 - des procédures et des instructions sont mises en œuvre pour permettre la maîtrise des procédés et l'exploitation des installations en sécurité ;
 - seules les modifications jugées nécessaires sont implémentées, après analyse des risques et mesures de mitigation ;
 - un Plan d'Opération Interne complété par des procédures de gestion d'urgence sont mis en place par des personnels formés. Des astreintes techniques et managériales sont mobilisables 24/24 ;
 - des objectifs et des indicateurs sécurité sont définis, des mécanismes d'investigation et de correction sont mis en œuvre dans une démarche d'amélioration continue ;
 - le respect de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs est évalué dans le cadre des audits et revues managériales régulièrement.
- disponibilité de moyens de secours humains et matériels et d'alerte sur le site:
 - équipe de seconde intervention présente 24/24 sur site ;
 - personnels formés SST ;
 - camions de lutte incendie ;
 - véhicules légers de lutte incendie ;
 - vedettes maritimes ;
 - armoires avec du matériel de lutte incendie ;
 - réseaux incendie (y compris pomperies incendie), générateurs de mousse, extincteurs ;
 - des bâtiments refuge ;
 - sirènes.